
La présente position ministérielle est destinée
aux médecins, infirmières, sages-femmes et autres intervenants du réseau de la santé du Québec.

Prévention de la conjonctivite néonatale au Québec

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) maintient la nécessité d'**offrir systématiquement une chimioprophylaxie à base d'onguent d'érythromycine à tous les nouveau-nés, afin de prévenir la conjonctivite néonatale causée par une infection à *Neisseria gonorrhoeae*.**

Un règlement, publié le 28 juin 2017 dans la Gazette officielle du Québec, abroge l'article 68 du Règlement d'application de la *Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes et des tissus et la disposition des cadavres* qui encadrait cette pratique. L'abrogation entre en vigueur 15 jours après sa publication. Avec l'abrogation de cet article, l'administration d'une chimioprophylaxie à base d'onguent d'érythromycine à tous les nouveau-nés n'est plus régie par un règlement d'application d'une loi. Toutefois, l'**offre systématique** d'une chimioprophylaxie à base d'onguent d'érythromycine à tous les nouveau-nés demeure toujours la norme de bonne pratique au Québec. Le Collège des médecins du Québec, l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec, l'Ordre des sages-femmes du Québec ainsi que l'Association des obstétriciens et gynécologues du Québec soutiennent la présente position.

Cette pratique vise principalement à prévenir la conjonctivite néonatale causée par une infection à *Neisseria gonorrhoeae* qui reste rare, mais qui peut avoir des conséquences extrêmement sérieuses, dont la cécité. Elle serait toutefois moins efficace pour prévenir la conjonctivite néonatale causée par la bactérie *Chlamydia trachomatis*.

En 2015, la Société canadienne de pédiatrie a publié un document de principes, intitulé [La prévention de la conjonctivite néonatale](#), et différentes organisations se sont prononcées sur les interventions les plus appropriées pour prévenir la conjonctivite néonatale causée par une infection à *Neisseria gonorrhoeae* ou à *Chlamydia trachomatis*. Parmi leurs propositions, on trouve des recommandations visant le dépistage et le traitement des femmes enceintes.

Afin d'établir la pertinence de modifier les pratiques qui ont cours au Québec, le MSSS a consulté des représentants de diverses organisations et associations ayant une expertise dans les soins offerts aux femmes enceintes et aux nouveau-nés. Ces experts ont conclu que, actuellement au Québec, les conditions qui permettraient de cesser, de façon sécuritaire, l'administration systématique, à tous les nouveau-nés, d'une chimioprophylaxie visant la prévention de la conjonctivite néonatale ne sont pas implantées de façon optimale.

Afin de prévenir l'ensemble des complications associées aux infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) pendant la grossesse, il faut, en plus d'administrer de façon systématique une chimioprophylaxie à base d'onguent d'érythromycine au nouveau-né, s'assurer :

- que le dépistage de ces infections soit offert de façon systématique à toutes les femmes enceintes dans le cadre du bilan prénatal et soit répété, pendant la grossesse, en présence de facteurs de risque, conformément aux recommandations du [Guide québécois de dépistage des ITSS](#);
- que les traitements soient administrés aux femmes infectées et que les analyses pour évaluer l'efficacité du traitement soient effectuées, conformément aux recommandations contenues dans les [guides sur le traitement pharmacologique des ITSS](#) publiés par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux.

Le MSSS coordonne les travaux visant à évaluer si d'autres interventions seraient plus appropriées pour prévenir la conjonctivite néonatale causée par une infection à *Neisseria gonorrhoeae* ou à *Chlamydia trachomatis* et il précisera les conditions nécessaires à la modification des pratiques actuelles, le cas échéant, avant de s'assurer que les mesures favorisant la mise en œuvre des nouvelles recommandations sont en place.

Sources : Direction générale de la santé publique
Direction générale des services de santé et médecine universitaire

OUTILS POUR SOUTENIR LE DÉPISTAGE DES ITSS CHEZ LA FEMME ENCEINTE

1. Guides et outils pour les professionnels de la santé

- Évaluation, suivi et conseils préventifs recommandés pour les femmes enceintes
 - Formulaire pour le suivi obstétrical ([AH 266](#), [AH 267](#), [AH 268](#) et [AH 272](#))
 - Portail d'information périnatale www.inspq.qc.ca/information-perinatale
- Dépistage des ITSS (général)
 - [Guide québécois de dépistage des ITSS](#) (Section 8.5 Les indications de dépistage des ITSS selon les facteurs de risque décelés : « Grossesse », p. 64)
 - Tableau [ITSS à rechercher selon les facteurs de risque décelés](#)
 - Tableau [Prélèvements et analyses recommandés en fonction de l'infection recherchée chez les personnes asymptomatiques \(dépistage\)](#)
 - ↳ ou www.msss.gouv.qc.ca/itss, « Documentation », « Professionnels de la santé », « Guides » et « Outils »
- Dépistage des ITSS chez la femme enceinte
 - [Programme d'intervention sur l'infection par le VIH et la grossesse](#)
 - [Que doit savoir une femme enceinte à propos des tests de dépistage du VIH et des autres ITSS?](#) (aide-mémoire)
 - ↳ ou www.msss.gouv.qc.ca/itss, « Documentation », « Professionnels de la santé »
- Prise en charge, traitement et suivi des personnes infectées
 - [Guides sur le traitement pharmacologique des ITSS](#) (INESSS)
 - [Les partenaires sexuels, il faut s'en occuper!](#) (MSSS)
- Déclaration d'une maladie à déclaration obligatoire : [Formulaire MADO](#)
- Standards de pratique de l'infirmière
 - [Soins de proximité en périnatalité](#) (OIIQ)

2. Outils et sources d'information pour les femmes enceintes

- Dépliants (en français ou en anglais) pour les femmes enceintes ou en âge de procréer
 - [*Enceinte ou vous pensez le devenir... et les infections transmissibles sexuellement et par le sang?*](#) et [*Having a baby or thinking about it...What about sexually transmitted and blood-borne infections?*](#)
 - [*Entre caresses et baisers, une ITS s'est faufilée... Il faut en parler*](#) et [*cartes de notification des partenaires*](#) (chlamydia et gonorrhée)
 - ↳ www.msss.gouv.qc.ca, « Publications »
 - ↳ disponible sur support papier pour les intervenants du réseau, qui peuvent commander des copies par courriel à diffusion@msss.gouv.qc.ca ou par l'intermédiaire du bon de commande en ligne
- [*Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à 2 ans*](#) (p. 49, 117 et 118) et [*From tiny tot to toddler*](#) (INSPQ)
- [Portail Santé Mieux-être](#) : section « Conseils et prévention », page « [ITSS et grossesse](#) » et section « Problèmes de santé et problèmes psycho-sociaux », pages sur les différentes ITSS
- Site Internet sur les ITSS destiné aux jeunes www.itss.gouv.qc.ca